

FORMULAIRE DE GARANTIE

La garantie sur les produits de protection Paintshield™ est valide pour quatre (4) ans à compter de la date d'achat et est limitée à une demande. L'installateur professionnel certifié (IPC) est seul responsable de la qualité d'installation du produit sur le véhicule. Les revendeurs indépendants, y compris les installateurs professionnels certifiés (IPC), n'ont pas l'autorité ou le pouvoir de changer ou étendre la garantie limitée présentée dans ce certificat. L'installateur professionnel certifié (IPC) n'est ni un employé ni un agent de Paintshield France. **Paintshield France ne garantit pas les méthodes d'installation, ni les actions de l'installateur professionnel certifié (IPC), ni les correctifs de ces actions.**

Après contrôle du produit et validation que la demande de l'acquéreur rentre dans le cadre cette garantie, Paintshield France enverra gratuitement un produit de remplacement à l'acquéreur ou à l'IPC réalisant l'échange. Ni Paintshield France, en tant que fabricant, ni l'installateur professionnel certifié (IPC) ne seront responsables pour les pertes ou dommages, direct, éventuel ou consécutif, autre que ceux décrit ci-dessus survenant suite à la vente, l'installation, l'usage ou l'incapacité d'utiliser le film. **En tout état de cause, la garantie légale pour vices cachés s'appliquera conformément aux articles 1641 et suivants du Code Civil.** Il N'Y A AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPRIMÉE OU IMPLICITE AUTRE QUE LA GARANTIE PLUS PAINTSHIELD™ SÉPARÉE ET À PART DE CETTE GARANTIE.

Entretien du produit : Notre gamme de produits peut être nettoyée et traitée avec les shampoings carrosserie et cires non abrasives disponibles sur le marché. Le véhicule traité avec notre produit peut être passé au lavage rouleau (mais cela est déconseillé) ainsi qu'au lavage haute pression*. Nous recommandons vivement de lustrer le film de la même manière que le reste de la carrosserie avec un lustrant (non abrasif) afin d'en conserver le brillant d'origine et la transparence.

* **Précaution pour le lavage haute pression :** Lorsque vous lavez votre véhicule avec un jet haute pression, **conservez une distance minimum de 50 cm entre la lance et le bord extérieur du film.** Le non-respect de cette condition risque de décoller le film et occasionner un décollement définitif. Si cela arrive, la garantie ne pourra pas être appliquée. Le lavage au rouleau est possible mais **peut entraîner des micro-rayures sur le film.** Ces dommages ne sont pas couverts par notre garantie. En tout état de cause, la garantie légale pour vices cachés s'appliquera conformément aux articles 1641 et suivants du Code Civil.

↓ Veuillez SVP remplir le formulaire | Coupez le long de la ligne ↓

FORMULAIRE DE PRISE EN CHARGE GARANTIE – Paintshield France

NOM DE L'ACQUEREUR: _____

DATE D'ACHAT: _____

ADRESSE POSTALE: _____

PRODUIT: CARTAV- PCAV-PCAR-2P-4P-AAV-AAR-TOT

Nom de la concession : _____

(si cela s'applique)

Téléphone de l'acquéreur : _____

Nom de l'IPC : _____

Immatriculation véhicule : _____

Signature de l'IPC : _____

Marque véhicule /modèle : _____

Adresse de l'IPC : _____

Kilométrage véhicule : _____

Description de la demande de prise en charge : _____

NUMERO DE PRISE EN CHARGE GARANTIE : _____ Date de la demande : _____

INCLURE LA COPIE DE LA FACTURE D'ACHAT, CETTE PARTIE DE FORMULAIRE, LES PHOTOS MONTRANT LES DOMMAGES et expédiez le tout à **PAINTSHIELD France, 26 RUE LEON CHARTIER, 91160 SAULX LES CHARTREUX.**